



**INTERVENTION HANDBALL
DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES**

CYCLES D'APPRENTISSAGE - RENCONTRES



Quel partenariat ?

Quelle procédure ?



1. INTERVENTION HANDBALL EN MILIEU SCOLAIRE

Le cadre fixé par l'Éducation Nationale :

- Seul l'enseignant d'une classe ou l'équipe pédagogique d'école peut prendre l'initiative de votre intervention.
- L'enseignant reste le seul responsable de sa classe : il doit avoir la maîtrise de l'activité concernée, tant au niveau des contenus proposés et de la pédagogie mise en place que de la sécurité des enfants.
- Votre intervention permet d'apporter une expertise technique, vos apports en matériel adapté à cette pratique favorisent une meilleure qualité pédagogique pour la pratique du Handball scolaire. Celle-ci s'adresse à tous les enfants et n'a pas pour objet de détecter de «futurs champions».
- L'élaboration d'une progression ainsi que la conception de chaque séance doivent avoir fait l'objet d'une concertation préalable, définissant la place et le rôle de l'enseignant et de l'intervenant : de plus, pour éviter une substitution dans l'enseignement, il est fortement recommandé que l'intervenant ne soit pas présent sur la totalité des séances et que l'enseignant puisse gagner en autonomie sur l'activité.
- L'intervention est assujettie à l'élaboration d'un projet pédagogique, soumis à l'Inspecteur de l'Education Nationale (IEN) en charge de la circonscription. L'activité ne peut débuter qu'après la validation de ce projet par l'IEN. De plus l'intervenant doit avoir reçu l'agrément de l'Education Nationale (service EPS de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale - DSDEN) : les intervenants salariés doivent respecter le cadre réglementaire et être titulaire des diplômes professionnels requis.



Comment procéder ?

1	Prendre contact avec l'équipe pédagogique de l'école.
2	Prendre contact avec le Conseiller Pédagogique de Circonscription en charge de l'EPS. <i>(cette personne est en charge de l'EPS sur la circonscription administrative).</i>
3	Prendre contact avec le Conseiller Pédagogique Départemental en EPS de la DSDEN afin d'engager les procédures d'agrément pour vos cadres techniques de club <i>(valable 1 an).</i>
4	Réaliser un travail collaboratif sur un projet pédagogique de co-intervention : nombre de séances, objectifs et déroulement des séances, programmation, organisation pédagogique et modalités d'interventions ... évaluation des élèves. Tout un ensemble qui permet de savoir ensemble, enseignant et intervenant, le niveau requis du groupe classe et de chaque enfant en fin de cycle et les parcours pédagogiques utilisés.

2. ORGANISATION DE RENCONTRES HANDBALL

Pour donner du sens aux apprentissages, vous pouvez organiser une rencontre Handball en fin de cycle entre plusieurs écoles !

- Les rencontres sportives se situeront de préférence en fin de cycle d'apprentissage pour permettre aux enfants de mettre en œuvre ce qu'ils ont appris ... pas de découverte de l'activité.
- Ces rencontres sur temps scolaire ont une visée éducative, ce qui ne doit pas empêcher, bien au contraire, les participants de trouver du plaisir dans leur pratique : il faudra donc mettre les élèves le plus possible en activité, et leur permettre d'endosser plusieurs statuts (arbitre, juge, secrétaire de table de marque ...)
- S'adressant à tous les enfants, la rencontre doit s'adapter aux différents niveaux de pratique et permettre également l'accès aux élèves en situation de handicap. Pas de format avec des éliminations d'équipes au fur et à mesure de la progression du tournoi par exemple, mixité obligatoire dans le cadre de l'égalité fille-garçon.
- Les rencontres sportives sont règlementées par convention du Ministère de l'éducation Nationale avec l'USEP, porteur d'une mission de service public pour l'organisation de manifestations inter-écoles avec des partenaires. De plus, des conventions entre l'USEP et la Fédération Française de Handball régissent également les rencontres sportives scolaires en précisant qu'elles doivent se faire dans le cadre associatif de l'USEP.
- L'Usep est la fédération sportive complémentaire à l'Ecole Publique : les rencontres USEP sont réservées aux élèves de l'enseignement public.



Comment procéder ?

1	Définir avec les enseignants d'un même secteur géographique le projet pédagogique : organisation d'un cycle d'apprentissage seul ou d'un cycle aboutissant à une rencontre inter-écoles ?
2	Se rapprocher rapidement de l'USEP : <ul style="list-style-type: none">• Soit les écoles sont constituées en réseau USEP à l'échelon local ce qui est facilitant,• Soit contacter le CPC EPS de circonscription ou directement la délégation départementale USEP qui définira selon sa politique départementale des procédures à mettre en place pour cette organisation (affiliation / prise de licences / assurance / modalités d'organisation) et apportera son concours et son expérience pour assurer la réussite de cette rencontre.
3	1 mois minimum avant la rencontre : définir les modalités de la rencontre en établissant un cahier des charges relevant les modalités d'organisation de la rencontre USEP (lieu, date, journée ou ½ journée, déroulement des matches, règles, rôle des enfants, rôle des adultes ...)

3. CONTACTS



Comité des Côtes d'Armor de Handball
Yann LE MOINE

06 70 02 74 51 y.le-moine@handball-bretagne.com

Comité du Finistère de Handball
Vincent QUINTIN

06 81 58 90 11 vincent.quintin@handball29.fr

Comité d'Ille-et-Vilaine de Handball
Benjamin GUICHON

06 70 75 42 92 b.guichon-hand35@orange.fr

Comité du Morbihan de Handball
Amélie SIGWART

06 24 19 23 21 amelie@morbihand.org

Ligue de Bretagne de Handball
Benjamin CHATARD

06 88 49 31 71 b.chatard@handball-bretagne.com



USEP Côtes d'Armor
Arnaud STEPHAN

06 33 21 04 69 usep@laligue22.org

USEP Finistère
Solenn Campion-Kerdoncuff

06 81 51 79 38 usep@laligue-fol29.org

USEP Ille-et-Vilaine
David DURAND

06 14 28 11 29 david.durand@ligue35.org

USEP Morbihan & USEP Bretagne
Laurent MUGUET

06 83 08 39 29 usep.bretagne@ligue56.fr

